

Image not found or type unknown



Dette oubliée dans une succession

Par **Nathalie327**, le **18/11/2019** à **16:11**

Bonjour.

Suite à la succession de mon mari, où nous étions deux héritières (ma belle-fille et moi sa femme), un prêt bien mis au passif a été oublié au moment du partage de la succession (répartie à 60% pour ma belle-fille, 40% pour moi) en septembre dernier.

Après demande du notaire, cette dernière refuse de payer sa part de la dette.

Le notaire me demande de régler sa part.

Celle-ci avait pourtant accepté et signé la déclaration de succession, l'acceptant dans sa globalité.

J'ajouterais que "l'acquittement de cette dette" n'aura pas comme effet "d'obérer gravement son patrimoine personnel", comme la loi le précise.

Est-ce que cette omission peut être considérée comme normale ?

Sinon, est-ce que c'est le notaire qui devra faire face à ses responsabilités ?

Que me conseillez-vous ?

Merci vivement par avance.